

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

Département  
MARNE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE M O N T M I R A I L**

Séance du 29 avril 2024

Nombre de Membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
27	27	27

Date de la Convocation 22 avril 2024
---

Date d'Affichage

22 avril 2024

Objet de la délibération

**No 2024-100172**  
**Affaires générales**  
**Approbation du règlement intérieur du**  
**conseil municipal**

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-quatre, le conseil de la ville de Montmirail s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Maire.

Présents : Etienne DHUICQ, Valérie JACQUINOT, Romain GIRARDIN, Brigitte LAGRUE, Philippe CHEVRIOT, Pascal POISSON, Marie-Claude HIMMESOETE, Dominique THUAULT, Jean-Pierre SCHANG, Mohamed BENAHMED, Jean-Paul COLMONT, Alain GUENON, Claudette BOUCHÉ, Elisabeth BENARD, Catherine RUIZ COLLAS, Valérie PRIEUR, Christine GUIMAREY, Karine BOCQUET, Romain RICHOMME, Tristan RUIZ, Sabine MARY, Jérémy ARAQUÉ

Absents représentés : Monique MOREL pouvoir à Philippe CHEVRIOT, Pascal HOURLIER pouvoir à Pascal POISSON, Juan GARCIA RODRIGUEZ pouvoir à Valérie JACQUINOT, Stéphane PAQUET pouvoir à Jean-Paul COLMONT, Coralie ADNOT pouvoir à Etienne DHUICQ

Secrétaire de séance : Tristan RUIZ

Vu le code général des collectivités et notamment l'article L2121-8,

Après l'exposé de Monsieur le Maire précisant les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal. Ce règlement fixe notamment, les conditions d'organisation du débat d'orientations budgétaires, les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales, les conditions de consultations des projets de contrats, le droit d'expression de l'opposition ainsi que la mise à leur disposition d'un bureau partagé,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce règlement intérieur mis en annexe à cette présente délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-215103557-20240429-2024-100172-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/05/2024  
Publication : 13/05/2024



Etienne DHUICQ  
Maire

